



COMMUNE DE MONTRY
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 28 février 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 février 2019, s'est réuni en séance publique le 28 février 2019 à 20h31 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme Françoise SCHMIT, Maire.

Cette réunion fait suite à la réunion du Conseil Municipal du 21/02/2019 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint. La séance a donc été ajournée et reportée au 28/02/2019 avec le même ordre du jour. Par conséquent, pour cette séance, le quorum n'est pas requis.

* * * * *

Présents : F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. GUERAND, T. DUMAS, S. LEVIS, M. FICARA

Absents ayant donné pouvoir : N. MENNESSIER à G. COLIN, N. RAFFETIN à S. LEVIS, C. FONTAINE à J. GUERREIRO, A. AMPOLO à F. SCHMIT, C. COLIN à E. MAILLARD

Absents : E. BOULANGER, P. DEGRIS, B. GUIBAN, C. JOUANNEAU, E. ANDRE, K. SASSI, R. ANGUELU, C. COLIN

Secrétaire de séance : L. ROUMILA

Rapporteur : E. DEMUR

* * * * *

Madame le Maire F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h31, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Madame le Maire nomme Madame L. ROUMILA secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du 31 janvier 2019

* * * * *

1) Débat d'orientation budgétaire du budget Ville

Vu les articles L. 2312-1 et L. 5211.36 du CGCT et que le nombre d'habitants de la commune est supérieur à 3500, il convient de proposer de débattre des orientations budgétaires au Conseil Municipal.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape réglementaire obligatoire du cycle budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budgetaire primitif. Ce débat s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe de cette délibération.

Le débat n'a aucun caractère décisionnel. Il permet aux membres de l'assemblée de discuter des orientations budgétaires et d'être informés de la situation budgétaire de la commune.

À l'issue du débat, il est proposé au Conseil Municipal :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 de la commune ainsi que de la présentation du rapport, ci-joint en annexe qui comporte l'environnement général, les tendances des finances locales, les perspectives budgétaires.

D'approuver les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2019 indiquées dans le rapport annexé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 de la commune ainsi que de la présentation du rapport ci-joint en annexe qui comporte l'environnement général, les tendances des finances locales, les perspectives budgétaires.

Approuve les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2019 indiquées dans le rapport annexé.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2) Adhésion au Groupement d'intérêt public ID 77

Tous les sujets n'ayant pas été traités, cette délibération est reportée au Conseil Municipal du 21 mars 2019.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h10.

Le Secrétaire de séance :

Laïla ROUMICA

